

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties  
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

**Comité II**

RAPPORT CONJOINT DU PRESIDENT DU COMITE POUR LES ANIMAUX ET DE LA PRESIDENTE DU  
COMITE POUR LES PLANTES

*Le présent document a été préparé par le Secrétariat à l'issue des discussions au Comité II.*

*Le texte suivant a été agréé sur la base du document CoP14 Doc. 8.4, point 12. Le texte à supprimer est ~~barré~~. Le nouveau texte proposé est souligné.*

PROJET D'AMENDEMENT A LA RESOLUTION CONF. 11.1 (REV. COP13)

1. Dans la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP13), Constitution des comités, dans la partie *Concernant la constitution des comités*, le paragraphe e) sous DECIDE, se lit comme suit:
  - e) *que, dans la mesure du possible, le règlement intérieur qu'adoptera le Comité permanent s'appliquera aux autres comités;*
2. Il est proposé de le remplacer par les deux paragraphes suivants et de renuméroter les paragraphes ultérieurs:
  - e) que le Comité permanent adopte son propre règlement intérieur;
  - f) que le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes adoptent leur propre règlement intérieur, lequel, cependant, est autant que possible conforme au règlement intérieur du Comité permanent.

*Le texte suivant a été agréé sur la base du projet de décision figurant dans le paragraphe A des commentaires du Secrétariat présentés dans le document CoP14 Doc. 8.4.*

PROJET DE DECISION DE LA CONFERENCE DES PARTIES

***A l'adresse du Secrétariat***

- 14.xx Concernant le manuel pour les représentants régionaux, joint en annexe au document PC16/AC22 WG2 Doc. 1, le Secrétariat:
  - a) recherchera des fonds pour sa traduction et sa publication dans les trois langues de travail de la Convention; et
  - b) quand le manuel aura été testé par les membres des Comités scientifiques et rectifié en conséquence, et que des fonds seront disponibles, il en organisera la publication et la distribution aux représentants régionaux des Comités scientifiques, des versions imprimées et électroniques en tant que matériels de renforcement des capacités.